



IL FAUT REDONNER UN AVENIR AU COLLÈGE

Le collège est actuellement aux prises avec un questionnement qui n'est sans doute pas nouveau, mais qui s'est profondément renouvelé ces 10 dernières années. Il est traversé par des dynamiques contradictoires : conforter sa place de première étape du second degré dans la formation des jeunes et être un tremplin pour poursuivre une scolarisation dans des voies diversifiées comme le propose le Snes (ainsi qu'une grande majorité de parents) ou bien être le lieu du tri des élèves, comme le souhaite, de façon de plus en plus visible, le gouvernement. Il s'agirait alors de repérer dès la 6^{ème}, ceux qui n'auraient que les compétences du socle commun et seraient destinés à la vie active ou au mieux à un CAP, de ceux qui pourraient se préparer à une poursuite d'études en lycée. Ce dernier, profondément transformé, n'offrirait progressivement qu'une voie unique, dans laquelle ne pourraient suivre que les élèves ayant le « bon » profil pour s'adapter aux situations d'apprentissage dans des classes à 35, voire davantage. Aucune différenciation pédagogique ne pourrait s'y pratiquer et l'offre de formation n'ouvrirait plus les apprentissages sur de multiples domaines de connaissance. Le collège se trouverait alors, si nous laissons faire, au cœur d'un système qui voudrait restaurer un enseignement secondaire autrefois destiné aux élites.

Décrocher le collège du lycée et de la perspective de poursuites d'études diversifiées pour tous induirait un recul significatif des niveaux de formation de l'ensemble des jeunes et tournerait le dos aux exigences sociales, économiques et démocratiques.

Même si le gouvernement se défend de poursuivre un tel but, il est inscrit dans la cohérence parfaite des réformes comme des suppressions de postes, qui dessinent aujourd'hui les contours d'un système éducatif dual organisant le tri précoce des élèves. Les « ambitions » sont revues à la baisse : l'objectif affiché n'est plus 80 % au niveau bac, mais 50 % au niveau licence et 50 % au niveau du socle commun.

Le collège impluse. Il a subi des modifications hétéroclites liées à des expérimentations ou des nouveautés relevant le plus souvent de l'injonction ministérielle : P.A.E, I.D.D, passage d'un dispositif de soutien/approfondissement (années 70/80) à de l'étude dirigée ou encadrée, à de la remédiation, à de l'ATPE puis de l'ATP... on a installé la DP3, la DP6, les collèges ambition-réussite...et, plus récemment le socle, l'histoire des arts, le LPC... La liste n'est pas exhaustive. Tous ces dispositifs, baptisés souvent innovations, se sont accompagnés de la diminution des horaires d'enseignement du français, notamment, et de l'impossibilité de faire un enseignement en groupes réduits dans toutes les disciplines. Et tout ceci, sur fond de malaise grandissant des enseignants, à qui on demande de faire réussir les élèves, tout en les mettant dans des conditions de travail rendant l'objectif de plus en plus difficile à atteindre. Pourtant, tout un chacun peut constater que certains dispositifs ont été utiles, mais néanmoins abandonnés parce que gourmands en heures-postes : abandonnés les seuils de référence pour les dédoublements des classes, abandonnée la remédiation disciplinaire, condamnée à court terme l'ATP en 6ème. Cependant, les difficultés de maîtrise de la langue, que le ministre affiche comme un souci majeur, ne sont pas mises en relation avec la détérioration de ses conditions d'apprentissage : moins d'heures d'enseignement du français, enseignement systématique en classes entières de plus en plus chargées, et pour finir et parachever la déstabilisation des enseignants, absence de formation initiale pour les stagiaires et formation continue réduite à peau de chagrin.

Le collège a certes besoin d'un changement de paradigme il doit se construire en cohérence avec le primaire et le lycée mais il ne servirait à rien de le primariser, de rétablir des professeurs bivalents : ces pratiques sont éculées et ont

apporté, dans le passé, la preuve de leur inefficacité. Les professeurs bivalents comme les filières ont existé dans le collège, les classes de niveau ont existé et perdurent sous différentes formes : rien de tout cela n'a permis de recul significatif de la difficulté scolaire (Le nombre de sortie du système scolaire sans qualification stagne depuis 1995).



Le socle commun, un remède (miracle) aux maux de collège ?

Le collège est en « mille morceaux » et tous les morceaux n'entreront pas en cohérence par la simple action du socle commun. C'est ce que reconnaît le rapport de l'Inspection Générale, quand il souligne que le socle est en fait conçu pour tous les élèves qui n'auraient pas « les capacités d'aller au-delà ». Le Livret Personnel de Compétences (LPC), imposé pour valider le socle, n'est pas un outil acceptable. Il décline une suite d'items, pour certains impossibles à évaluer ou relevant de la subjectivité. Il n'est pas non plus un outil-diagnostic car aucun moyen horaire n'est prévu dans les établissements pour une quelconque remédiation. Le LPC n'est ni rigoureux, ni susceptible de mesurer autre chose qu'un écart par rapport à une liste de normes très problématiques. Au-delà d'une tentative de standardisation des apprentissages et de l'éducation, il pose aussi la question du remplacement des diplômes par des « portefeuilles de compétences » qui laissent au DRH toute latitude pour recruter celui qui a le bon profil, défini par l'employeur, et non celui qui aura la qualification apportée par le diplôme.

Le collège du socle et son outil d'évaluation, le LPC, c'est la relégation pour les élèves en

difficultés, dans des classes-socle, avec un horaire-socle, dès la 6^{ème}. On nous vend en permanence « une société de la connaissance », dans laquelle il faudra continuellement se former, innover, anticiper et on sacrifierait la formation initiale des élèves, en les profilant dès le collège, et en décidant pour eux et leurs familles ?

Ceci n'est pas acceptable pour le Snes. Le collège pour tous doit répondre aux besoins différents des élèves, tout en mettant en œuvre des pratiques, des cursus, des formations qui donnent effectivement accès à une poursuite d'études après le collège. Ceci est un point majeur qui rompt avec les conceptions d'autres organisations syndicales, pour lesquelles le collège pourrait être une fin en soi.

Le collège du socle ne répondra pas non plus aux questions de comportements scolaires défiant en permanence la règle et le règlement intérieur de l'établissement. Depuis quand l'évaluation d'un comportement inadapté suffit à y remédier ? La note de vie scolaire en apporte une preuve parfaite.



Le collège aujourd'hui ? C'est la marche forcée vers une évaluation permanente des élèves comme des enseignants et des chefs d'établissement, au nom d'un dogme « ce qui est mesuré est fait ». Ainsi, les outils numériques permettent le traçage des activités des enseignants, la mesure des apprentissages des élèves, que l'on voudrait mettre en

cohérence avec l'efficacité des enseignants et la capacité managériale des chefs d'établissement. Il ne s'agit pas de diaboliser les nouvelles technologies, il faut néanmoins être conscient que toutes les possibilités que ces outils offrent, peuvent aussi bien aider véritablement l'enseignant que permettre de contrôler son travail et surtout le transformer en profondeur.

La suppression massive de postes, justifiée lamentablement au prétexte que les élèves ne réussissent pas mieux dans des classes à faible effectif, augmente les difficultés. Personne ne semble se demander s'ils ne réussiront pas moins bien dans des classes bondées... On est dans la culture du résultat, de la performance, de l'individualisation et de son corollaire, la récompense du mérite. L'individualisation excessive conduit à l'isolement des personnes et ne permet pas de lutter contre l'échec de certains élèves dans les apprentissages ; les savoirs ne se construisent pas seulement dans l'activité intellectuelle individuelle mais aussi dans la confrontation avec celle des autres, dans toute leur diversité.

Tout est en place pour achever le démantèlement d'un collège pour tous, qui n'éliminerait pas les plus faibles, mais au contraire les ferait accéder à des savoirs émancipateurs. La circulaire de rentrée 2011 publiée en mai, prépare une reconstitution insidieuse de parcours ségrégatifs et le retour de procédures permettant une orientation précoce. Certains pourraient «avoir l'impression» que ce serait une amélioration pour les élèves en échec ; dans la réalité, c'est l'éviction des élèves qui n'arrivent pas à s'adapter assez vite à un système qui ne répond pas aux besoins d'apprentissages et de formation de tous. **Le collège Chatel, c'est le collège du renoncement à démocratiser l'école, c'est la recherche de l'efficacité financière maximale. Personne ne tirera aucun profit d'un collège ségrégatif dans lequel les classes seront, dans tous les cas, surchargées, « bourrées » à 30 élèves.**

La difficulté pour rendre évidents les aspects négatifs des réformes en cours, autant pour les enseignants que pour les parents ou même les citoyens, c'est que ces réformes affichent un discours de modernité et de modernisation de l'école. Une autre difficulté est qu'elles prétendent résoudre les questions actuelles de retard d'acquisition, de décrochage, de difficultés d'apprentissage d'une part non négligeable des élèves. Il serait pourtant utile de consulter les multiples bilans négatifs dressés au Québec, en Suisse, et ailleurs, sur les transformations de l'école en œuvre depuis une dizaine d'années et exactement comparables aux réformes du gouvernement français actuel.

Il faut mener d'urgence une large réflexion sur les contenus à enseigner privilégiant une culture commune qui fasse sens pour les élèves, réfléchir aussi aux démarches pédagogiques et à leurs conditions de mise en œuvre sans négliger les apports récents des recherches en sciences de l'éducation. Il est temps de débattre, de faire entendre les propositions de la profession et du Snes. Il est temps de se battre pour un système éducatif offrant à tous les jeunes l'accès à une formation ambitieuse et de qualité.



Les propositions du SNES

TROIS PRINCIPES :

- L'ancrage du collègue au second degré dont il est la première étape.
- La suppression des dispositions accentuant la polarisation sociale des établissements.
- La garantie à tous d'une poursuite de la scolarisation au-delà du collège.

DES PISTES MAJEURES D'ACTION ET DE RÉFLEXION

- Définir une culture commune scolaire qui irrigue des programmes cohérents, s'appuyant sur des contenus à la fois mobilisateurs, exigeants et accessibles pour les élèves.
- Mener une réflexion sur les pratiques enseignantes et éducatives qui favorisent la démocratisation de l'accès aux savoirs et compétences, et garantir aux équipes les moyens de diversifier leurs pratiques pédagogiques dans des classes moins chargées en alternant travail en classe entière et travail en groupes.
- Repenser une carte scolaire avec l'objectif d'assurer la mixité sociale et scolaire dans tous les établissements.

- Relancer une véritable politique d'éducation prioritaire sur la base de critères objectifs et partagés.
- Mettre en place des équipes pluriprofessionnelles complètes dans tous les collèges : personnels d'enseignement, d'éducation, administratifs et de service, de service social et de santé, CO-Psy... avec des moyens leur permettant de travailler ensemble à la réussite et au bien-être de tous les jeunes.
- Faire vivre une orientation scolaire affranchie de l'urgence du choix immédiat et des stéréotypes, accompagnée par les CO-Psy, prenant en compte le développement psychologique, les dimensions sociales et singulières, essentielles dans l'élaboration de projets émancipateurs et la construction d'une estime de soi indispensable à la réussite scolaire.
- Approfondir le dialogue entre le premier et le second degré pour mieux comprendre les spécificités de chacun et améliorer pour tous les élèves les conditions de leur entrée en Sixième, car la transition peut être redoutable, en particulier pour tous ceux qui éprouvaient déjà des difficultés à l'école primaire.